



DELIBERATION N°2025/77

Nombre d'élus en exercice : 11
Nombre d'élus présents : 2
Nombre d'élus ayant pris part au vote : 2



L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 23 décembre, le Conseil d'Administration dûment convoqué (suite au quorum non atteint en séance du vendredi 19 décembre 2025) s'est réuni à 11H00 en séance ordinaire au CCAS, 308 rue Georges Clémenceau 65300 LANNEMEZAN, sous la Vice-Présidence de Mme Françoise PIQUE.

Présents : Mmes NOGUES, PIQUE

Absents excusés : Mmes, Mrs BACQUE, ORTE, MEJAMOLLE, ORTE, ROUILLON, SENTAGNE et DA BENTA, MONEGO, PLANO

Procuration :

Secrétaire de séance : Mme PIQUE

Objet : Remboursement avancement de frais à la Responsable RPE (Annexe 2)

Madame La Vice-Présidente explique aux membres du CA que la responsable du RPE, Mme Emilie RAISSON a procédé à l'avance de frais pour l'achat d'un déguisement de père noël ainsi que d'une perruque et d'une barbe pour un montant de 51 €.

Il convient de la rembourser à hauteur de 51 €.

Mme la Vice-Présidente demande donc aux membres du CA d'autoriser le remboursement de ces frais à Mme Emilie RAISSON pour un montant de 51 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

La Vice-Présidente entendue, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

DECIDE

D'autoriser Mme La Vice-Présidente à rembourser les frais pour l'achat d'un déguisement de père noël ainsi que d'une perruque et d'une barbe à hauteur de 51 € à Mme Emilie RAISSON, responsable du Relai Petite Enfance.

Pour copie conforme,
La vice-présidente,

FRANCOISE PIQUE
VICE-PRESIDENTE DU CCAS
ADJOINTE AU MAIRE
LANNEMEZAN

Affiché le



"C'est la fête"

Annexe 2

Page

6A AV. SANTOS DUMONT
64230 LESCAR

Téléphone 05.59.81.38.09.
Télécopie

AU PALAIS DES PYRENEES
SAS au Capital de 40.000 E
SIRET 402 626 808 00024
APE 514R N° CEE FR 61402626808

DOMICILIATION BANCAIRE :
SG LESCAR FR7630003015800002571193273

Responsable du Relai Perte Enfance de l'Amnéga

65300 LANNEMEZAN

FACTURE COMPTOIR

NUMERO	DATE	REFERENCE
B1742286P	06/12/25	

CODE CLIENT : 10

REFERENCE	DESIGNATION	Quantité	P.U.	R.	H.T.	T
WI1518S	PERRUQUE PERE-NOEL AVEC BARBE 2025	1.00 U	9.58		9.58	1
WI14939	DEGUISEMENT PERE NOEL (veste, 2025	1.00 U	32.92		32.92	1

C'EST LA FETE VOUS REMERCIE DE VOTRE
VISITE

Aucune reprise de marchandise sauf vice
caché constaté sous 48 heures.
Ticket de caisse et emballage exigés.

TOTAL HT BRUT

42.50

TVA	BASE	MONTANT
1 20.00%	42.50	8.50
TOTAL	42.50	8.50

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la chose livrée et de résoudre le contrat. Tout retard de paiement engendre une pénalité calculée sur la base du taux d'intérêt légal en vigueur. En cas de litige seul le tribunal de PAU est compétent.

Conditions de règlement :	51.00 Carte bancaire
En	Equivalent FRF : 334.54